

## Compte rendu du conseil municipal Mercredi 28 Octobre 2015 à 20h00

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, ROIRAND Nathalie, BOUCON Patrick, SANGAY André

**Absente ayant donné procuration à :** FILLATRE Rachael (Procuration LASSIS Henri)

**Absents excusés :** CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

**Absent :**

### Ouverture de la séance

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 16 Septembre 2015. Aucune observation n'est arrivée en Mairie.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

**Monsieur BOUCON Patrick** a été nommé secrétaire de séance.

### Future école maternelle

#### Choix de l'organisme pour l'étude des sols

Deux bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre pour l'étude de sols correspondant à une étude géotechnique à la future école maternelle :

 FONDASOL : 5 989,20 € TTC

 OPTISOL : 4 788,00 €.

**Le bureau d'étude le moins-disant soit OPTISOL pour un montant de 4 788,00 € a été retenu à l'unanimité**

#### Avenant du marché avec le cabinet ADDENDA – Avenant pour l'appel à projet de l'ADEME

Le Cabinet ADDENDA a débuté l'étude de faisabilité de l'école maternelle sur la Commune de Valence sur Baïse en 2012. Après diverses phases de travaux, le projet a connu une rupture dans son étude. Pour poursuivre l'étude le cabinet ADDENDA a fait parvenir un avenant à l'acte d'engagement préalablement signée en 2012.

Le marché initial de **46 998 € HT** passe à **53 928 € HT** en mission HQE complétée (+ chantier et + suivi d'exploitation son marché) auquel s'ajoute en marché complémentaire (Marché 2), le coût du montage du dossier de réponse à l'Appel à Projet ADEME de 10 598 € HT soit un total de **64 526 € HT**.

**Voté à l'unanimité**

### Maison de santé pluri-professionnelle

#### Choix du cabinet pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Le cabinet ADDENDA a déposé une offre qui s'élève à 14 927,50 € HT soit 17 913 € TTC. Etant le seul à avoir répondu, le cabinet ADDENDA a été retenu à l'unanimité pour un montant de 14 927,50 € HT soit 17 913,00 € TTC.

### **Demande de subvention auprès de la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)**

Dans le cadre du projet de la maison de santé pluri-professionnelle il est envisageable de prétendre à une subvention de la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole).

**Voté à l'unanimité**

### **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Dans le cadre du projet de la maison de santé pluri-professionnelle nous pouvons envisager une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

**Voté à l'unanimité**

### **Demande de label auprès de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)**

Madame le Maire rappelle que ce projet ne pourra aboutir sans l'avis favorable de l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) pour la labellisation.

**Voté à l'unanimité**

## **Communauté de Communes de la Ténarèze**

### **Modification des statuts, contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

Madame le Maire rappelle que la Commune s'acquitte d'une redevance au S.D.I.S tous les ans. Avec l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté des Communes peut prendre en charge cette contribution Départementale. Bien évidemment cette contribution sera retenue sur la compensation.

**Voté à l'unanimité**

### **Approbation du rapport d'activités et du compte administratif 2014**

Après avoir évoqué, succinctement, tous les points de ce rapport, Madame le Maire propose de voter le rapport d'activités et le compte administratif 2014.

**Voté à l'unanimité**

## **Vente de terrains**

### **Vente des parcelles (AR 135 et AR 137) situées à côté de la caserne des sapeurs-pompiers.**

Madame CAMUSSO Annie et Monsieur BIFFI Jean-Pierre intéressés par deux parcelles (AR 135 et AR 137) d'une contenance totale de 1 471 m<sup>2</sup> situées derrière leur habitation ont formulé une offre au prix de 11 € le m<sup>2</sup> soit 16 181 €.

**Voté à l'unanimité**

### **Vente d'une partie de l'impasse donnant place des Pyrénées**

Monsieur et Madame BROUAIL qui habite 60 rue Jean Jaurès, ont sollicité la commune pour acquérir une partie de l'impasse (12 m<sup>2</sup>) se situant à l'arrière de leur habitation et donnant sur la place des Pyrénées. Dans ce courrier, ils s'engagent à prendre en charge les frais de géomètre.

**Voté à l'unanimité**

## Personnel communal

### Modification du tableau du personnel

Pauline ARAGON et Julien ROIZANT ont effectué leur stage d'intégration et sont nommées titulaires au 01 janvier 2015.

Carine SAMPIETRO a réussi son examen professionnel lui permettant d'obtenir le grade d'Adjoint Administratif 1° classe au 01 Juillet 2015

**Voté à l'unanimité**

### Reconduction de la convention de mise à disposition de Monsieur Michel MONTAUT pour le sport à l'école élémentaire

L'éducation physique est réalisée au sein de l'école élémentaire par Monsieur Michel MONTAUT, employé à la Communauté de Communes du Grand Armagnac depuis 6 ans. Une convention signée pour une durée de trois ans arrive à son terme.

Madame le Maire propose de reconduire pour trois ans à raison de 6 heures par semaine la mise à disposition avec Communauté de Communes du Grand Armagnac pour Monsieur Michel MONTAUT.

**Voté à l'unanimité**

## Concession au cimetière et achat de cases supplémentaires pour le columbarium

### Concession au cimetière

Madame le Maire propose de vendre les concessions, jusqu'ici à perpétuité, pour une durée de 30 ans (trentenaires). Le prix de 20 € le m<sup>2</sup> est maintenu.

**Voté à l'unanimité**

Concernant l'emprise de la concession, il est décidé de garder un espace de 25 cm de chaque côté de la concession pour permettre le passage et l'entretien autour. Cette décision est effective sur le cimetière de Valence et d'Ampeils.

### Achat de cases supplémentaires pour le columbarium

Dans l'attente d'un troisième devis, ce point est ajourné au prochain conseil.

## Position de la future borne électrique

Madame le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par le Syndicat d'Energie pour la mise en place d'une borne électrique. Les frais d'installation seront pris en charge par le Syndicat d'Energie.

Trois emplacements avaient été étudiés et c'est au boulevard du nord, dans l'angle de la rue Victor Hugo que l'emplacement a été retenu. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

**Voté à l'unanimité**

## Renouvellement du bail avec M. Michel LAUZE (parcelle AO 509)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un terrain (AO 509 de 33 ares) qui se situe près du port est loué à Monsieur LAUZE au prix de 270 € par an. Ce terrain est un espace de pique-nique au bord de la Baïse. Un bail signé il y a neuf ans arrive à échéance.

Madame le Maire a pris contact avec Monsieur LAUZE en proposant une location annuelle de 348 €, avec un bail de neuf ans, pour la parcelle AO 509 d'une contenance de 33 ares en prenant en compte l'augmentation en fonction de la valeur du bail rural, ce qui a été accepté par Monsieur LAUZE.

**Voté à l'unanimité**

## Questions diverses

### Ont été abordées

#### **Marie-Thérèse BROCA LANNAUD**

- ✚ Passage de la fibre optique – *Avenue de l'Auloue et rue du 19 mars 1962*
- ✚ Inauguration des rues – *Fixée le 21 novembre 2015*
- ✚ Numérotation et lieu-dit – *Mouniqueille et les habitations des lotissements de la Garenne et de Martine*
- ✚ Perception – *Reste en fonction sur Valence sur Baïse*

#### **Michel NOVARINI**

- ✚ Fusion du syndicat de l'Auloue et de la Baïse – *Délibération à venir sur la fusion*

#### **Henri LASSIS**

- ✚ Syndicat des Eaux – *Avec la loi NOTRe, changement de fonctionnement*
- ✚ Téléphonie
- ✚ Sirène – *Sonnera une fois par mois*
- ✚ Toit familial – *Assainissement des réseaux séparés des logements de la Rue Jean Jaurès*

#### **Bernard LAPEYRE**

- ✚ Lotissement des Vallées – *Voir évolution pour la vente le long de la rue René Cassin*

#### **Isabelle SAPIN**

- ✚ Marché de producteurs bio – *Prévu pour le printemps 2016, le mercredi de 17h à 20h*

#### **Jean Pierre PUYAL**

- ✚ Aire de camping-car – *Enquête Office de Tourisme*

**La séance est levée à 22h00**